

FLASH-NÉGO 4



SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Numéro 4, 7 mars 2016

Rapport à l'Assemblée générale du 22 février 2016 sur les trois dernières séances de conciliation (extraits)

// MICHEL LAPORTE (École supérieure de théâtre), 1^{er} vice-président et porte-parole du Comité de négociation du SPUQ

Le 29 janvier, lors de notre dernière assemblée générale, je vous ai informés que nous avons déposé la veille une contreproposition syndicale globale sur les améliorations à apporter au fonctionnement et à l'organisation de l'Université de manière à garantir la collégialité et la souveraineté des unités de base.

À cette occasion, je vous signalais que notre contreproposition reprenait les demandes de Robert Proulx lorsqu'il était vice-recteur et porte-parole de la direction à la table de concertation qui devait définir le rôle et les responsabilités des doyennes, doyens.

En échange de nos concessions, nous nous attendions à ce que la direction accepte d'inscrire dans la convention les éléments suivants :

- que la doyenne, le doyen n'est pas le supérieur hiérarchique des professeures, professeurs;
- que la doyenne, le doyen entérine les décisions prises en collégialité par les professeures, professeurs, les porte et les défend devant les instances de l'Université;
- que la doyenne, le doyen participe en concertation avec les directions académiques de la faculté à la gestion des ressources humaines affectées à la faculté;
- que les vice-doyennes, vice-doyens sont élus par les professeures, professeurs des départements de la faculté;
- que l'assemblée départementale peut décider, dans les limites de sa juridiction, des ressources nécessaires à son bon fonctionnement;
- que des adjoints sont attribués aux directions de programmes lourds ainsi qu'aux départements;
- que les principales responsabilités des comités de programme sont inscrites dans la convention collective;
- que l'Université ne peut modifier les tâches ou les responsabilités d'une fonction actuellement comprise dans l'unité d'accréditation syndicale afin de transformer la, le titulaire du poste en cadre administratif;
- que toute activité de gestion ou de coordination, que ce soit d'un centre institutionnel de recherche ou de création ou d'une chaire, doit avoir comme responsable une professeure, un professeur, membre de l'unité d'accréditation syndicale.

Malgré nos concessions, rien de cela n'a été accepté. Notre demande a même outré la négociatrice de la direction, qui s'est empressée de la nommer « clause doyen plus ». C'était comme si elle venait de découvrir nos demandes visant à défendre la gestion participative.

À la 54^e séance de négociation — et septième séance de conciliation —, on nous a confirmé que la position patronale concernant le plancher d'emploi n'avait pas bougé. Il serait donc « flottant ». Nous n'aurions plus aucune garantie du nombre des professeures, professeurs à l'UQAM. Conséquemment, cette mesure annulerait le gain principal pour lequel nous avons fait la grève pendant sept semaines en 2009.

Il en est de même pour le ratio professeurs/étudiants que la direction a qualifié de « correct ». Pour l'affirmer, elle s'appuie sur le classement — contesté, comme on le sait — de la revue Maclean's en 2016 qui nous place au 6^e rang au Canada sans tenir compte des différences dans les systèmes d'éducation.

Finalement, à la huitième séance de conciliation, c'est-à-dire à la 55^e séance de négociation, la direction a refusé d'inscrire que l'employeur n'appliquera aucun règlement ou politique ayant pour effet d'annuler ou de restreindre les articles de la présente convention, sous prétexte qu'elle ne veut pas que ses règlements soient l'objet de griefs. Devant une telle position, il faudrait se demander à quoi sert une convention collective.

Nous avons épuisé les dates de conciliation. Lors de la dernière séance, nous avons perdu l'avant-midi à attendre que la partie patronale se prépare. Madame Martine Sauvé, chef de l'équipe de la direction, s'est excusée en expliquant qu'elle avait beaucoup d'autres obligations. Lors des rencontres des porte-parole, la conciliatrice a souligné, devant madame Sauvé, que l'équipe syndicale méritait une mention d'honneur.

Depuis le début des négociations, nous avons apporté des contrepropositions pour répondre aux objections de la direction. Il arrivait que, encouragés par la réception positive d'une de nos contrepropositions, nous retournions la peaufiner pour, au retour, nous faire dire simplement : « Finalement nous préférons garder notre demande initiale ».

Il faut se rendre à l'évidence : nous ne sommes pas devant des porte-parole à la recherche de solutions, mais devant une direction qui cherche la confrontation. L'une de ses représentantes n'a-t-elle pas déjà dit que les professeures, professeurs n'iraient pas en grève sur des clauses normatives? Et qu'ils sortiraient uniquement sur les conditions salariales?

Faute de résultats concluants lors de la dernière conciliation, nous avons convenu d'ajouter de nouvelles dates de rencontre. La conciliatrice nous a offert onze dates, disant qu'elle est libre presque tous les lundis et vendredis. Nous avons signifié que nous étions disponibles n'importe quand. Mais la doyenne présente à la table a déclaré avoir des réunions au sommet le lundi et dans sa faculté le vendredi. Finalement, quatre dates ont été retenues : 3 mars, 31 mars, 12 avril et 26 avril.

// HENRIETTE BILODEAU (Département d'organisation et ressources humaines),
2^e vice-présidente et membre du Comité de négociation du SPUQ

Une rumeur voudrait que, depuis les 55 rencontres de négociation qui ont eu lieu, nous n'ayons parlé que des doyennes, doyens. Parler de la collégialité, des définitions, des rôles et des comités de programme et demander que cela soit inscrit dans la convention collective : est-ce cela, parler des doyens ? D'après moi, non ! Parler de la moyenne cible, ce n'est pas parler des doyens. Parler de plancher d'emploi, ce n'est pas, non plus, parler des doyens.

Il ne faut pas être crédule et être conscient que se joue un jeu politique de désinformation important. D'ailleurs, la conciliatrice nous a dit que ce n'était pas une négociation facile parce que — et elle l'a clairement vue — nous avons notre position : on veut un réel « *bottom-up* », comme disait notre recteur, tandis que la position patronale, elle, est dans une tout autre idéologie que la direction ne nomme pas. Mais, par les réponses qu'elle donne à la table, on comprend qu'elle veut donner un coup de barre majeur dans ce qu'est l'organisation, la gouvernance de l'UQAM.

Certes, les doyennes, doyens sont retirés de l'unité d'accréditation, ce que nous reconnaissons. Mais on ne démord pas de l'importance de l'inscription des aspects académiques dans la convention. Parce que c'est important, parce que cela fait partie de notre vie universitaire, de notre travail journalier, de nos conditions de travail. Parce que nous sommes des professeures, professeurs...

Les représentantes, représentants de la direction ont de la difficulté à accepter que le rôle de la doyenne, du doyen soit défini dans la convention collective. Or, nous parlons uniquement des aspects académiques et non pas des conditions de travail de la doyenne, du doyen. Cela, il n'en est absolument pas question, tout a été retiré. Nous avons répondu à leur demande. Nous avons fait notre devoir. On a amené un dépôt qui ne parle que du pédagogique, de l'académique. Et la réponse, c'est toujours non !

À la question que nous avons posée, à savoir : est-ce que la doyenne, le doyen est le supérieur hiérarchique des professeures, professeurs ? De l'autre côté de la table, on a beaucoup tergiversé : « Qu'est-ce que vous voulez dire ? On ne comprend pas. Expliquez-moi... Je ne comprends pas... Oui... Non... Je ne sais pas. » Josée Dumoulin et Martine Sauvé ne savaient pas trop quoi répondre, pour finalement dire un petit « non », et encore parce que nous avons dû insister. Alors, si c'est non, pourquoi ne pas l'écrire dans la convention collective ? S'ils sont les supérieurs des employés de soutien, ils ne sont pas les supérieurs des professeurs, et l'assemblée départementale demeure souveraine. Et le rôle de la doyenne, du doyen est d'amener les préoccupations de la base à la haute direction.

Mais à ça, c'est « non ». Moi, j'ai la conviction que, tout ce qu'ils veulent, c'est gagner du temps. Ça fait 55 rencontres où ils nous font travailler, ils nous font revenir... Très rarement ce sont eux qui vont prendre en charge la réécriture des clauses. Nous avons démontré notre bonne foi à plusieurs reprises lors des derniers dépôts que nous avons faits et par les éléments que nous avons concédés.

Eux, ils vont dire qu'ils ont cédé beaucoup de choses. Oui, ils ont cédé, mais seulement sur certains des reculs qu'ils nous demandaient et en revenant au *statu quo*. Ce n'est pas une amélioration de nos conditions de travail. Et là, je ne parle que du normatif.

En fait, moi, ce qui me chagrine à travers toute cette négociation, c'est de voir le vrai visage de mon employeur. Je viens des sciences administratives; j'enseigne la gestion des ressources humaines, et ce que je vois, face à moi, dans un milieu universitaire, ce n'est pas mieux que ce qu'on pouvait voir au début du siècle dernier lorsqu'on considérait tous ses employés comme une main-d'œuvre

interchangeable, jetable et qui doit répondre à la demande. C'est cela, que je vois ! On ne prend en aucune considération notre travail. C'est la façon dont ils parlent du rapport au travail du professeur, de son implication, de son engagement que je trouve désolante.

Pourquoi est-ce que je pense qu'ils veulent gagner du temps et qu'ils ne veulent pas régler, qu'ils ne sont pas de bonne foi ? C'est parce qu'ils refusent la clause qui les engage à respecter leurs propres politiques et règlements. Pour moi, quelqu'un qui est de bonne foi et qui met en place des politiques et des règlements s'engage à les respecter durant les quatre ans de la convention. C'est un minimum.

La chose qui m'a le plus déçue à travers cette conciliation, c'est que les professeures, professeurs ne sont pas une priorité pour la direction. Quand c'était le temps, la semaine dernière, de trouver de nouvelles dates de négociation, j'ai constaté que pour la direction ce n'était pas une priorité. Son indisponibilité, c'est franchement choquant ! Notre convention collective n'est pas une priorité ! Les conditions de travail dans lesquelles nous sommes actuellement, avec tout ce qui se passe à l'UQAM, ce n'est pas non plus une priorité pour la direction. Elle n'en voit pas l'urgence.

Quoi qu'il se produise et qui entraîne des heures de travail supplémentaires, voire un épuisement professionnel, ce n'est pas grave puisque le travail se fait quand même. Responsables, les professeures et les professeurs vont tout prendre en charge. Ce n'est pas le recteur qui va rester trois heures de plus dans une salle de cours pour soutenir des étudiantes, étudiants dans le besoin. Ce n'est pas lui, ce n'est pas la directrice du Service du personnel enseignant non plus, ni le doyen ou la doyenne. Ce sont les professeures, professeurs qui sont en première ligne, qui vont faire les efforts, qui vont essayer de sauver l'UQAM, l'image de l'UQAM...

Pour une intensification des négociations et un règlement Pétition — 514 signataires

Monsieur le Recteur Robert Proulx,

Bien que notre projet de convention collective ait été déposé le 11 juin 2014 et qu'il y ait eu 55 rencontres de négociation, dont plusieurs avec une conciliatrice nommée le 18 novembre 2015, le processus de négociation devant mener à une entente est encore dans l'impasse.

Nous avons récemment appris que les prochaines rencontres de négociation auraient lieu le 29 février, le 3 mars, le 31 mars, le 12 avril et le 26 avril. Ainsi, il n'y aura que 2 rencontres de négociation par mois en mars et avril.

Nous estimons qu'il y a urgence à parvenir à un règlement pour contribuer à rétablir la cohésion à l'UQAM. C'est pourquoi nous vous demandons de donner à votre comité de négociation le mandat de tenir au moins 2 rencontres de négociation par semaine jusqu'à ce que nous parvenions à une entente.

Si jamais certaines personnes siégeant sur le comité n'étaient pas disponibles, nous vous demandons de nommer d'autres personnes qui, elles, le seront.

Nous avons déjà demandé une intensification des négociations à de multiples reprises, par l'entremise de nos départements respectifs comme par celle de notre syndicat. Pour l'instant, nos demandes sont restées lettre morte. Cela ne peut plus durer. C'est pourquoi, M. le Recteur, nous nous adressons directement à vous.

Tout comme vous, nous avons à cœur la réussite de notre université. Nous désirons avant toute chose pouvoir enseigner et développer des projets de recherche et de création ambitieux qui contribueront à son rayonnement. Aidez-nous à le faire en contribuant concrètement à trouver une entente.